

En 2002, Alyne da Silva Pimentel Teixeira, jeune femme de 28 ans d'ascendance africaine, était enceinte de six mois de son deuxième enfant lorsqu'elle est morte après avoir reçu des soins insuffisants dans un centre médical d'un des quartiers les plus pauvres de Rio de Janeiro.

Sa mère a porté plainte, et le Comité des Nations unies pour l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes a récemment déterminé que le Brésil n'avait pas fourni à la jeune femme les soins de santé maternelle que son état exigeait et lui avait infligé des discriminations sur la base de son genre, de son appartenance ethnique et de son statut socioéconomique.

C'est la première fois qu'un organe international de protection des droits humains intervient dans un cas individuel et détermine que les gouvernements ont le devoir de prévenir la mortalité maternelle et de protéger les droits des femmes et des jeunes filles enceintes.

« L'incapacité du gouvernement à prévenir les décès ou les lésions survenant durant la grossesse est une forme de discrimination contre les femmes et les jeunes filles, qui affecte leurs droits à la vie, la santé et l'égalité », a déclaré Widney Brown, directrice générale chargée des questions relatives au droit international et à la stratégie politique à Amnesty International.

« Non seulement Alyne da Silva a reçu des soins insuffisants ayant mené à son décès, qui était totalement évitable, mais les discriminations que subissent les femmes Afro-Brésiliennes ont en outre joué un rôle dans la qualité des soins qui lui ont été prodigués. Il est positif que le Comité ait expressément reconnu que les femmes peuvent subir de multiples formes de discrimination - et dans ce cas, ce fut fatal. »

Alyne da Silva, qui était mariée et dont le premier enfant, une fille, avait quatre ans à l'époque, approchait de la fin de son second trimestre de grossesse lorsqu'elle s'est rendue à son centre médical le 11 novembre 2002 car elle souffrait de fortes douleurs à l'estomac et de nausées.

Les Nations unies ont estimé que le personnel du centre de santé a mal diagnostiqué ses symptômes et a tardé à lui prodiguer des soins d'urgence. Deux jours plus tard, des médecins ont déclenché son accouchement car le rythme cardiaque du fœtus n'était plus détectable.

Après avoir donné naissance à un enfant mort-né, Alyne da Silva s'est sentie désorientée ; le 14 novembre 2002, une partie du placenta a été retirée chirurgicalement. Bien que son état ait continué à se dégrader après cette opération, le personnel du centre de santé a assuré à sa famille qu'elle allait bien.

La nuit du 15 novembre 2002, Alyne da Silva a été transférée à l'hôpital après avoir sombré dans le coma plus tôt ce jour-là. Malgré la gravité de son état, elle avait été forcée à attendre

pendant des heures au centre de santé tandis qu'on lui refusait un lit d'hôpital ou un transfert en ambulance.

La jeune femme est morte le lendemain soir à l'hôpital des suites d'une hémorragie résultant, selon les médecins, de l'accouchement. Avant sa mort, le personnel de l'hôpital et les membres de la famille d'Alyne da Silva se sont à de multiples reprises vu refuser l'accès à son dossier médical par le centre de santé local.

« Alyne a perdu la vie à la suite de négligences et de discriminations. Les autorités brésiliennes doivent accorder des réparations aux membres de sa famille, qui ont perdu une mère, une épouse et une fille », a ajouté Widney Brown.

« Le Brésil doit veiller à ce que son système de santé public réponde aux besoins des femmes et des jeunes filles, ce qui relève de leur obligation de respecter le droit à la santé. Les femmes doivent pouvoir bénéficier de soins de santé satisfaisants pendant et après leur grossesse, quel que soit leur niveau de salaire ou leur appartenance ethnique. Aucune autre femme ne doit souffrir de la sorte. »

Le taux de mortalité maternelle au Brésil est élevé compte tenu des forts progrès enregistrés par ce pays sur le plan économique ces dernières années. Les femmes indigènes, pauvres et afro-brésiliennes sont beaucoup plus susceptibles que les autres Brésiliennes de mourir au cours de leur grossesse ou de leur accouchement.

L'affaire a été portée devant les Nations unies par la mère d'Alyne de Silva, qui était représentée par le Centre pour les droits reproductifs et l'ONG brésilienne Advocacia Cidadã pelos Direitos Humanos. Amnesty International et d'autres ont soumis au Comité des mémoires destinés à l'éclairer.